

CABINET Service interministériel de défense et de protection civile

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2008;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er}: La commune d'ARTEMPS fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de la Somme entre Dury et Sequehart approuvé le 6 décembre 2011. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le Plan de Prévention des Risques d'inondations et de coulées de boue approuvé le 6 décembre 2011,

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie.
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne (http://www.aisne.gouv.fr).

Article 2: L'arrêté du 3 juillet 2008 est abrogé

Article 3: Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le **- 6 JAN**, 2012 Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Myriam GARCIA



Commune d'ARTEMPS

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

n°	du	- 6 JAN, 2012	Mis à j	our le	-		
Situation de la commune	e au regard d'un ou plus	ieurs plans de préven	tion de risques	naturels	prévisibles	i [PPR	kn)
La commune est situ	uée dans le périmètre	d'un PPR n			oui	х	non
Approuvé		décembre 2011			ondation e boue	ns et c	oulées
							:
Les documents de r	éférence sont :						
- Dossier Départeme	ental des Risques Maje	eurs (DDRM)			Consultabl	e sur li	nternet X
				·			
	e au regard d'un plan de		s technologiqu	es [PPR	4.775		
La commune est situ	uée dans le périmètre	d'un PPR t			oul_		non X
	date			effet			
Les documents de re	elelelice som.		production of			1	1.5
				An com	Consulta		
Situation de la comm			바람이 아니라 화가를 하는 이 보면 없다.	si si sa i	pte de la	ı sismi	lcité
Situation de la comm en application des article	nune au regard du zor	de de l'environnement Forte	바람이 아니라 화가를 하는 이 보면 없다.	si si sa i	i pte de lo 2010-1254 e	ı sism i ət 2010 le	i cité 1255 Très failble
Situation de la comm en application des article	nune au regard du zor es R 563-4 et R125-23 du coc	de de l'environnement Forte nicité zone 5	modifiés par les Moyenne	décrets n° Modérée	i pte de lo 2010-1254 e Faibl	ı sism i ət 2010 le	i cité 1255 Très failble
Situation de la comm en application des article La commune est situé	nune au regard du zor es R 563-4 et R125-23 du coc	de de l'environnement Forte	modifiés par les Moyenne	décrets n° Modérée	i pte de lo 2010-1254 e Faibl	ı sism i ət 2010 le	icité 1255
Situation de la comm en application des article La commune est situé Cartographie	n une au regard du zor is R 563-4 et R125-23 du coo e dans une zone de sism	de de l'environnement Forte nicité zone 5 pièces jointes	modifiés par les Moyenne zone 4	décrets n° Modérée zone 3	i pte de lo 2010-1254 e Faibl	ı sism i ət 2010 le	i cité 1255 Très faible
Situation de la comm en application des article La commune est située Cartographie extraits de documents ou de d	iune au regard du zon es R 563-4 et R125-23 du coo e dans une zone de sism lossiers permettant la localisat	de de l'environnement Forte nicité zone 5 pièces jointes ion des immeubles au rega	modifiés par les Moyenne zone 4 rd des risques pri	décrets n° Modérée zone 3	p te de la 2010-1254 e Faibl zone 2	ı sismi ət 2010 le 2	icité 1255 Très faible Zone 1 X
Situation de la commen application des article La commune est situé Cartographie extraits de documents ou de d PPR APPROUVES CO	nune au regard du zon es R 563-4 et R125-23 du coo e dans une zone de sism dossiers permettant la localisat	de de l'environnement Forte nicité zone 5 pièces jointes ton des immeubles au regalle, EN PREFECTURE,	modifiés par les Moyenne zone 4 rd des risques pri	décrets n° Modérée zone 3	p te de la 2010-1254 e Faibl zone 2	ı sismi ət 2010 le 2	icité 1255 Très faible Zone 1 X
Situation de la commen application des article La commune est situé Cartographie extraits de documents ou de d PPR APPROUVES CO	tossiers permettant la localisat DNSULTABLES EN MAIR W.AISNE.GOUV.FR - SE ental des Risques Maje	de de l'environnement Forte nicité zone 5 pièces jointes lon des immeubles au regalle, EN PREFECTURE, ECURITE CIVILE - eurs (DDRM) ance de l'état de c	modifiés par les Moyenne zone 4 Ind des risques pri EN SOUS-PREI	Modérée zone 3 s eu compte ECTURE,	pte de la 2010-1254 e Faibl zone 2	ı sismi et 2010 le 2	icité 1255 Très failble Zone 1 <u>X</u>

- 6 JAN. 2012